

Bénéficiez d'une exposition aux marchés émergents et à leur potentiel de croissance.



Allez au-delà des marchés développés

Un accès élargi aux actions mondiales qui ouvre vos horizons au-delà des marchés développés.



Composez avec la complexité croissante

Les marchés émergents peuvent être plus difficiles à évaluer et peuvent changer rapidement. L'approche active de Fidelity vise à repérer les sociétés de qualité et à atténuer les risques en s'appuyant sur la recherche approfondie, la diversification et le suivi continu des sociétés de divers pays et devises.



Misez sur l'expérience et une gestion de portefeuille spécialisée

Plus de 20 ans d'expérience en placements axés sur la recherche de sociétés de grande qualité ayant un potentiel de croissance à long terme dans les marchés émergents.

Approche de placement



JOHN DANCE

Gestionnaire de portefeuille

Fort de plus de 20 ans d'expérience en placement, John Dance approche les marchés émergents sous l'angle de la recherche et est soutenu par l'équipe de recherche mondiale de Fidelity. Il s'attache à repérer les sociétés qu'il juge solides et bien gérées, et qui offrent un potentiel de croissance au fil du temps, tout en tenant compte des occasions et des risques à l'échelle des pays et des régions.

Pourquoi choisir Fidelity pour investir dans les marchés émergents



Recherche

La vaste expérience en matière d'actions et des titres de créance assortie d'une recherche exclusive de haute qualité procure une meilleure couverture et plus d'occasions (sociétés à petite capitalisation, PAPE, émissions de titres de créance).



Contexte de placement

Grâce à ses ressources, Fidelity est en mesure d'approfondir son analyse, qui englobe les chaînes d'approvisionnement, la concurrence, l'historique de l'entreprise, les perspectives de fusions et acquisitions et la composante des titres de créance pour le public investisseur.



Perspective sectorielle

Les analystes en recherche sont affectés à des secteurs particuliers dans le but d'obtenir des perspectives régionales et mondiales.



Processus rigoureux

Le processus de placement rigoureux consiste à sélectionner les actions en fonction de leurs paramètres fondamentaux et repose sur l'évaluation des risques pour construire le portefeuille.



Analyse souveraine

L'analyse descendante exhaustive prend en compte les facteurs macroéconomiques.

Détails sur le Fonds

Gestionnaire de portefeuille	John Dance
Catégorie	Actions de marchés émergents
Indice de référence	Indice MSCI Marchés émergents
Classification du risque	Moyen à élevé
Style de placement	Croissance
Options de souscription	\$ CA, \$ US, série FNB

Codes du Fonds

	SÉRIE B	SÉRIE F
NOM DU FONDS	FSI	SF
Fonds Fidelity Occasions Marchés émergents	7956	7957
Fonds Fidelity Occasions Marchés émergents \$ US	7960	7961

Symbole boursier

Fonds Fidelity Occasions Marchés émergents – série FNB	FEMO
---	-------------

Pour de plus amples renseignements, visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un fonds négocié en bourse (FNB) peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement des distributions. Ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et d'option de souscription, ainsi que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de parts, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de la négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et ceux des séries de fonds communs de placement traditionnelles, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, il pourrait y avoir une différence entre le rendement des titres de série FNB et celui des titres de séries de fonds communs de placement traditionnelles. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnelles, comme les commissions de courtage et la TVH.

Les placements dans les marchés émergents peuvent comporter des risques plus élevés que les placements dans les marchés développés, notamment en raison de l'instabilité politique et économique, de cadres réglementaires et juridiques moins développés et d'une exposition accrue aux fluctuations des devises, ce qui peut entraîner une volatilité plus élevée et des pertes potentielles.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou d'un indice de référence, dans le cas d'un nouveau fonds.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.